



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de la Ville de Dole

Séance du lundi 18 mars 2024

Président : Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Madame Catherine NONNOTTE-BOUTON

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 30
Nombre de procurations : 5
Nombre de votants : 35
Date de la convocation : 12 mars 2024
Date de publication : 22 mars 2024

Conseillers présents

GAGNOUX Jean-Baptiste, GIROD Isabelle, MANGIN Isabelle, MARCHAND Sylvette, CHAMPANHET Stéphane, NONNOTTE-BOUTON Catherine, GERMOND Daniel, DRAY Frédérique, JABOVISTE Philippe, MIRAT Maryline, DOUZENEL	Alexandre, CUINET Jean-Pierre, ROCHE Paul, PECHINOT Jacques, FICHERE Jean-Pascal, REBILLARD Jean-Michel, CRETIN-MAITENAZ Blandine, CERNELA Patrice, LEFEVRE Jean-Philippe, DELAINE Isabelle, JEANNET Nathalie, DEMORTIER-	BLANC Catherine, ANTOINE Patricia, MBITEL Mohamed, BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire, CUSSEY Laëtitia, PRAT Hervé, JARROT-MERMET Laëtitia, HERRMANN Nadine, BOUTELOUP Guillaume
---	--	---

Conseillers absents ayant donné procuration

BERTHAUD Mathieu donne procuration à ROCHE Paul, GRUET Justine donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste, GOMET Nicolas donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia, DRUET Timothée donne procuration à PRAT Hervé, MUGNIER Christine donne procuration à MANGIN Isabelle

Conseillers absents non représentés

Objet : Échange de terrain avec Madame et Monsieur BOINE

Rapporteur : Monsieur Jacques PECHINOT

Monsieur et Madame BOINE sont propriétaires au 22 rue Beauregard à Dole et à ce jour, désireux de vendre leur bien.

Lors de cette mise en vente, il est apparu des incohérences entre la documentation cadastrale et les limites définies matériellement au niveau des garages et de l'entrée de la propriété.

Afin de gommer ces discordances, il a été proposé à Madame et Monsieur BOINE de procéder à l'échange de la parcelle cadastrée section BS n° 357 d'une superficie de 1 m² au bénéfice de la Ville de Dole, contre les parcelles cadastrées section BS n° 358 et section BS n° 359 d'une superficie totale de 35 m² à leur profit.

Cet échange a été proposé et accepté sans soulte.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Urbanisme du 13 mars 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'échange de la parcelle cadastrée section BS n° 357 d'une superficie de 1 m² au bénéfice de la Ville de Dole, contre les parcelles cadastrées section BS n° 358 et section BS n° 359 d'une superficie totale de 35 m² au profit de Madame et Monsieur BOINE,
- **DE PRÉCISER** que cet échange est consenti sans soulte,
- **D'APPROUVER** le déclassement du domaine public communal des parcelles cadastrées section BS n° 358 et section BS n° 359 de superficies respectives 2 m² et 33 m²,
- **D'APPROUVER** le classement dans le domaine public de la Ville de Dole de la parcelle cadastrée section BS n° 357 d'une superficie de 1 m²,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir ou tout document y afférent.

SCRUTIN

POUR : 35
CONTRE : 0
DONT 5 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Finances
- Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme
- Pôle Topographique de Gestion Cadastre-Centre des Finances Publiques-3 rue Victor Bérard-39300 Champagnole
- Madame et Monsieur BOINE-22 rue Beaugard-39100 Dole
- Maître Emmanuel PHILIPPE-32 avenue Georges Pompidou-39100 Dole

*Fait à Dole, le 18 mars 2024.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,*

Jean-Baptiste GAGNOUX



**ECHANGE DE PARCELLE AVEC MADAME
ET MONSIEUR BOINE**

